

DEC142391DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Rémy MADINIER, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC141912INSHS du 25 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Madame Bénédicte BRAC DE LA PERRIERE, directrice, de Monsieur André ITEANU, directeur adjoint, et nomination de Madame Dana RAPPOPORT, directrice par intérim, et de Monsieur Jérôme SAMUEL, directeur adjoint par intérim, de l'UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est » (CASE) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Rémy MADINIER, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy MADINIER, délégation est donnée à Monsieur Jérôme SAMUEL, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy MADINIER et de Monsieur Jérôme SAMUEL, délégation est donnée à Monsieur Jeff ALEXANDRE, Technicien de classe Normale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

La Directrice d'unité  
Dana RAPPOPORT